



SALON DES ARTS
PEINTURE / SCULPTURE / PHOTOGRAPHIES / ARTS CREATIFS
SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 OCTOBRE 2020
SALLE RENÉ TRAMIER ALTHEN DES PALUDS

FICHE D'INSCRIPTION

à remettre à la Mairie d'Althen-des-Paluds
ou à renvoyer par e-mail
à cabinet.communication@althendespaluds.fr
AVANT le mercredi 22 septembre

Nom Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : E-mail :

N°	TITRE	Technique	Format	Prix avec cadre	Prix sans cadre
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du règlement et accepte de participer à cette exposition.

Fait à Althen des Paluds, le

Signature



SALON D'ART
PEINTURE / SCULPTURE / PHOTOGRAPHIES / ARTS CREATIFS
SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 OCTOBRE 2020
SALLE RENÉ TRAMIER D'ALTHEN DES PALUDS

RÈGLEMENT

Cette année le salon peinture sculpture est groupé au salon photos et arts créatifs. Lors de ce salon d'automne, tous ces arts seront donc confondus. En conséquence, le stand de chaque exposant sera limité à deux grilles (dimension d'une grille 2m x 1m), Nous vous demandons de nous transmettre votre inscription au plus tôt, le nombre d'exposants étant cette année également limité.

- Une caution de 20€ est demandée (restituée à la mise en place)
- **Rendez-vous pour la mise en place des œuvres par les artistes** : vendredi 2 octobre de 16h à 19h.
- **Vernissage** : samedi 3 octobre à 11h30
- **Heures d'ouverture au public** : de 10h à 18h30 (samedi et dimanche)
- **Assurances** : La commission organisatrice décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol des œuvres exposées. Les exposants pourront s'ils le désirent, assurer eux-mêmes leurs œuvres ou les enlever et les réexposer le lendemain avant l'ouverture.
- **Thème et encadrement des tableaux** : sont laissés à l'appréciation de l'artiste.
 - Les tableaux devront porter au dos : le nom de l'auteur / le titre / le prix ou la mention « réservé »
- **Emplacements** :
 - Les peintres disposeront de 2 faces de panneaux 1m/1.20m de large sur 2m de hauteur. Prévoir chaînettes et crochets pour accrocher aux grilles.
 - Les sculpteurs disposeront de 2 tables pour la présentation de leurs œuvres. Prévoir vos socles et supports.
 - Les exposants acceptent sans aucune réserve l'éclairage de la salle tel qu'il se présente actuellement.
- **Ventes des œuvres** :
 - L'enlèvement des œuvres vendues se fera en accord avec l'artiste et son client. Chaque exposant devra apporter le nécessaire pour les emballer convenablement. Un nouveau cadre pourra être mis à la place avec la mention « hors catalogue ».

Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation, sans réserve, du présent règlement.

Signature